

M.C.F.'INFO #25 – Mai 2020



Les inscriptions pour les Coupes Motobécane 2020 sont ouvertes. Sous réserve de la levée des restrictions de circulation et de rassemblement actuellement en vigueur, elles se auront lieu les 5 et 6 septembre 2020 à Mer, dans le Loir & Cher, sur le circuit International CapKarting.

Cette année, grand évènement avec l'équipe Bidalot des années 80- 2000 au complet qui viendra nous rendre visite et « sévira » sur la piste :

- L'équipe de conception, fabrication, développement et exploitation : 9 hommes autour de Jean Bidalot lui-même !
- Les pilotes : 14 compétiteurs dont 13 champions de France, un champion d'Europe, un double champion du monde
- Les machines : 9 engins de compétitions uniques. G3 usine, CF, FXC, Booster Rocket, Fizz, RS1/RS2

Le dimanche matin une balade vous permettra de découvrir les environs de Mer. Cette balade est ouverte aux machines homologuées pour un usage routier. Rendez-vous à 8h30 sur le circuit. Le Bulletin d'Engagement ainsi que le Règlement des Coupes sont joints à cette lettre d'information. Nous vous invitons à lire ces documents très attentivement.

Le fait de soumettre un dossier de participation vaut acceptation sans réserve ni restriction du susdit règlement. Si vous souhaitez participer merci de retourner le bulletin d'engagement, ainsi que l'attestation de responsabilité/engagement de non recours complétés, signés et accompagnés de votre règlement à l'adresse de correspondance du Club :

**Motobécane Club de France
Boîte Postale 70013
95331 Domont Cedex**

**Clôture des Inscriptions : 5 juillet 2020
Aucune inscription acceptée sur place**

Les confirmations d'inscription ne seront envoyées qu'aux participants ayant joint une enveloppe affranchie à leur nom et adresse. Aucune confirmation ne sera envoyée par courrier électronique. L'adresse de courrier électronique que vous indiquerez sur le bulletin d'engagement ne servant qu'à vous contacter en cas de problème avec votre inscription et/ou votre (vos) machine(s).

Vous connaissez la réputation de convivialité des Coupes Motobécane. Une rencontre à ne pas manquer où vous pourrez échanger avec le « boss » et son équipe



BULLETIN D'ENGAGEMENT

16^{èmes} COUPES MOTOBECANE

5 – 6 septembre 2020 sur le circuit International, route de Talcy 41500 MER

www.capkarting.com

A retourner **avant le 5 juillet 2020** à :

Motobécane Club de France
BP 70013
95331 Domont Cedex

PILOTE : (merci de renseigner toutes les rubriques, il est impératif que nous puissions vous contacter)

Nom et prénom : Date de naissance :

Adresse..... N° d'adhérent(e) MCF.....

Code postal : Ville : Tel/Fax : Email :@.....

Permis valide (*) : Catégorie..... N° Délivré le

(*) y compris permis AM (BSR) pour les participants non titulaires d'un autre permis.

MACHINE(S) : *Toutes les marques sont acceptées. Une même machine ne peut rouler que dans une seule catégorie et devra être pilotée uniquement par le pilote inscrit. Attention à l'année du véhicule inscrit, les véhicules jugés trop récents pourront être rejetés.*

Le nombre de machines par série est limité à 35

N°	MARQUE	TYPE	ANNÉE	CYLINDRÉE	Immatriculation ou N° de série	Catégorie (voir dans règlement)
1						
2						

TARIF. Le tarif est un droit de piste **par pilote** et pour tout le week-end.

Adhérent MCF : **75€**

Non adhérent MCF : **100€**

Jeunes moins de 18 ans : **45€**

Merci d'indiquer la taille désirée de tee-shirt : S M L XL XXL

Je désire participer à la balade sur route du dimanche matin (réservée aux 2 roues immatriculés et assurés) : **OUI NON**

FACULTATIF : Je réserverepas du samedi midi ou soir à **15 €**, soitEuros

Je réserve formules 3 repas (dont celui du samedi soir) à **35 €**, soitEuros

Ajouter le prix des repas réservés au montant de l'inscription

LES INSCRIPTIONS SERONT CLOSES LE 5 juillet

Je m'inscris aux COUPES MOTOBECANE sous ma propre responsabilité. J'atteste l'exactitude des renseignements que j'ai fournis. Je reconnais avoir reçu un exemplaire du règlement que j'accepte. Je déclare détenir le permis correspondant à la machine que je pilote. Je renonce à tout droit de recours contre l'organisateur, ses représentants ou préposés en cas d'accident. En aucun cas je n'engagerai la responsabilité de l'organisateur qui se contente de donner un point de rencontre amical avec une sécurité contrôlée. Il ne s'agit pas de courses. Je m'engage à avoir un comportement correct sur la piste et dans l'enceinte du circuit et à me soumettre aux consignes de sécurité des commissaires de piste, de l'organisateur ou de ses représentants. Je ne serai pas remboursé si je me désiste après le 31 juillet 2020

Signature du pilote (du responsable légal pour les mineurs) précédée de la date et de la mention « **Lu et approuvé** »

Joindre obligatoirement le montant de l'engagement et des éventuels repas (chèque à l'ordre du MCF), ainsi qu'une enveloppe timbrée avec adresse de retour pour la confirmation (pas de confirmation si pas d'enveloppe). Tout dossier incomplet ou accompagné d'un règlement erroné sera retourné.

**ATTESTATION DE RESPONSABILITE
ENGAGEMENT DE NON-RECOURS (à joindre à l'engagement)**

ATTENTION

Conformément au décret 2006-554 du 16 mai 2006 toute personne accompagnatrice devra impérativement rester derrière les barrières de sécurité. Merci de votre compréhension.

Je soussigné

Adresse :

Déclare être tout à fait conscient des risques engendrés par mon activité sur le circuit de Mer. Je reconnais avoir été informé que le sport moto est un sport dangereux et qu'un manque de respect des règles de sécurité établies sur un circuit peut entraîner de graves conséquences jusqu'à occasionner la mort.

J'assume ces risques sous mon entière responsabilité et je déclare irrévocablement, tant pour moi-même que pour mes ayants droits, ne pas tenter d'action en responsabilité contre l'association Motobécane Club de France, ainsi que contre les représentants du circuit de Mer, assumant entièrement les éventuels périls matériels et corporels que je pourrais subir du fait de ma présence sur le circuit. En cas d'accident, sur le circuit de Mer avec un autre utilisateur, je m'engage à régler le sinistre directement avec lui.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et de ses consignes de sécurité, que je m'engage à respecter. J'assume personnellement tous dommages que je pourrais occasionner, que ce soit aux biens ou aux personnes. Je déclare utiliser la piste du circuit de Mer en vue d'essayer mon véhicule ou de perfectionner ma conduite. Je déclare être titulaire du permis de conduire en cours de validité, correspondant au véhicule que je vais piloter. Je déclare utiliser la piste de Mer dans l'état où elle se trouve et ce sans esprit de compétition.

Modèle du véhicule

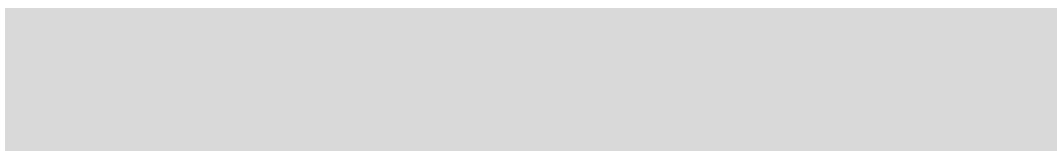
Immatriculation OU numéro de moteur

Numéro de licence FFM ou Type et Numéro du permis

Fait à

Le

Signature du
pilote ou de son
représentant
légal :





RÈGLEMENT GÉNÉRAL SEIZIÈMES COUPES MOTOBÉCANE

5 et 6 septembre 2020 sur le circuit « Capkarting », route de Talcy à MER (41500)

www.capkarting.com



Article 1 : Définition

Les Coupes Motobécane constituent un rassemblement amical ouvert aux amateurs de motos et de cyclomoteurs anciens (ci après désignés machines). L'objectif est de faire rouler ensemble et en démonstrations sur circuit, les Motobécane / Motoconfort et leurs concurrentes commerciales d'époque.

Article 2 : Organisation

Les Coupes Motobécane sont organisées par l'association « **Motobécane Club de France** » (ci après désignée l'organisateur), association Loi de 1901. Les participants et visiteurs sont tenus d'observer les instructions données par l'équipe des organisateurs, tant à l'intérieur des parcs que sur le circuit.

Les chiens, même tenus en laisse sont interdits dans l'enceinte du circuit.

Article 3 : Machines admises, séries

35 machines maximum par série, inscrivez vous rapidement si vous souhaitez participer, surtout pour les séries G et H

La manifestation est ouverte à tous les propriétaires de cyclomoteurs et de motos, des origines à 1990. L'organisateur se réserve le droit d'engager exceptionnellement des machines postérieures à 1990 (marque MBK ou machines jugées intéressantes). Huit séries différentes sont définies et quel que soit le cas, une même machine ne peut rouler que dans une seule série : **A** : Ancêtres et motos anciennes de série, jusqu'à 1965, **B** : Motos de série (125 et plus), après 1965. **C** : Cyclomoteurs de série. **D** : Motos de piste jusqu'à 250 cc avant 1965. **E** : Motos de piste jusqu'à 175cc, après 1965. **F** : Motos de piste, plus de 175cc après 1965. **G** : Cyclomoteurs "sportifs" **H** : Cyclomoteurs "très sportifs" (refroidissement liquide)

➤ **Pour des raisons d'assurance les sessions « kids » sur mini motos sont supprimées depuis 2016.**

Article 4 : Inscriptions

Aucune inscription sera acceptée sur place. Le retour du formulaire d'inscription par le participant entraîne de sa part l'acceptation de ce règlement sans aucune réserve. Le fait de s'inscrire imposera à chaque participant de respecter les instructions données sur place par l'organisateur. Compte tenu du nombre limité de participants, l'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions. L'organisateur se réserve également le droit de refuser la participation de machines ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation, sans avoir à le justifier. **Les participants devront être titulaires du permis de conduire (y compris AM ou BSR), en cours de validité correspondant à la machine pilotée et présenter obligatoirement l'original le jour de la manifestation sous peine de se voir refuser le départ.**

Le participant recevra une confirmation d'engagement si et seulement s'il a joint une enveloppe timbrée lors de son inscription. Après le 5 juillet 2020 les inscriptions seront closes. Un désistement après le 31 juillet 2020 ne sera pas remboursé.

Article 5 : Séries

Les machines sont regroupées par séries définies à l'article 3, tenant compte de l'âge, de la puissance et du genre de machines. Si dans une série, le nombre des demandes dépasse le nombre de places disponibles, l'organisateur se réserve le droit, soit de sélectionner les machines présentant le plus d'intérêt, soit de placer une machine dans une autre série.

Article 6 : Accès à la piste

L'organisateur effectuera une vérification technique visuelle, et se réserve le droit de refuser le départ à toute machine dont l'état ou l'aspect serait non conforme aux règles de sécurité, étant entendu que chaque participant est responsable de l'état de sa machine. **Attention au bruit, limité à 102 dB.** L'organisateur identifiera le participant et la machine engagés pour la durée de la manifestation. **Le signataire du bulletin d'engagement est le seul autorisé à piloter la machine engagée.** A l'appel de l'organisateur et après passage en pré grille, les machines entrent en piste par séries. L'accès à la piste est interdit aux accompagnateurs et à tout engin de dépannage, hormis ceux prévus par l'organisateur.

Article 7 : Sécurité

Le port d'un casque homologué (norme 2205), d'une tenue de protection efficace (cuir complet pour les séries sportives), gants et bottes est obligatoire. Une protection dorsale et des articulations sont fortement conseillées. L'organisateur effectuera un contrôle en pré grille avant chaque départ. Tout contrevenant se verra refuser l'accès à la piste.

Article 8 : Attitude des participants

S'agissant de démonstrations toute notion de compétition est formellement exclue, les pilotes doivent respecter cet état d'esprit et chacun doit être attentif à son environnement, savoir limiter son allure et tenir compte des machines plus lentes. Le respect de la signalisation présentée par le personnel de piste est obligatoire (la liste de drapeaux est portée sur la confirmation d'engagement). L'organisateur se réserve le droit d'exclure immédiatement, sans avertissement, et pour toute la durée de la manifestation, tout pilote jugé dangereux. Tout chronométrage est interdit. **Les participants doivent s'abstenir de consommer de l'alcool et/ou produits stupéfiants, et médicaments affectant leur vigilance.**

Article 9 : Passager : Les passagers sont interdits sur la piste mais bienvenus lors de la balade du dimanche matin.

Article 10 : Assurance

Conformément aux prescriptions légales les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance pour garantir en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion survenus au cours de la manifestation, les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile ainsi que celle des participants.

Il est par ailleurs recommandé de souscrire une police Individuelle-Accidents pour vous couvrir des éventuelles conséquences d'une chute dont vous seriez victime sans implication d'un tiers.

Article 11 : Parking – circulation

Les visiteurs et les participants respecteront la signalisation et le fléchage des différents parkings et emplacements signalés dans l'enceinte du circuit de Mer. Tout déplacement devra s'effectuer à allure réduite. L'organisateur se réserve le droit d'exclure immédiatement tout participant jugé dangereux. **La circulation des enfants en mini motos est absolument interdite dans l'enceinte**

du circuit et dans l'aire de camping pour toute la durée de la manifestation.

Article 12 : Dommages – vols

L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages ou vols survenus aux machines stationnés et à tout élément exposé, dans le cadre de la manifestation.

Article 13 : Publicité – Droit à l'image

Les organisateurs peuvent prendre les accords qu'ils jugent utiles avec les partenaires de leur choix et en apposer la publicité où ils jugent bon, y compris sur un emplacement occupé par des participants. Les participants concèdent gratuitement à l'organisateur tout droit d'utilisation des images réalisées au cours et autour de la manifestation.

Article 14 : Réclamations

Du fait du caractère amical et convivial de cette manifestation aucune réclamation ne sera admise. Chaque participant s'engage à respecter sans réserve les articles du présent règlement et les directives imposées par l'organisateur. Seul le présent règlement rédigé en langue française sera admissible en cas de litige.

Quelques informations importantes

Les Coupes Motobécane **sont réservées aux machines anciennes ou classiques (Plus de 30 ans)**. C'est une démonstration sur piste de machines anciennes et ce n'est en aucun cas une compétition déguisée ou un moyen de rouler à moindre coût sur circuit avec une machine moderne. Les machines jugées **trop récentes seront rejetées**.

ENGAGEMENTS :

Le nombre de machines inscrites est limité à **35 par série**. Dans la mesure où la machine correspond à l'esprit des Coupes, les premiers à retourner leurs engagements seront les premiers inscrits. Les inscriptions seront closes au plus tard le 30 juin 2020 une clôture anticipée pouvant intervenir compte tenu du nombre d'inscrits. Aucune inscription ne sera prise en compte après la clôture des engagements. Les chèques ne seront encaissés qu'après le 31 juillet 2020. Ne tardez donc pas à retourner vos engagements si vous voulez être sûr d'obtenir une place dans la série que vous souhaitez.

BRUIT

Attention au bruit ! PENSEZ AUX SILENCIEUX D'ÉCHAPPEMENT.

Aucune machine ne devra dépasser la limite de 102 dB*. Toute machine ne respectant pas cette interdiction sera exclue.
*2 temps à 8200 tr/mn, 4 temps à 5500 tr/mn.

MOTEURS À REFRROIDISSEMENT LIQUIDE

Les circuits de refroidissement des moteurs à refroidissement liquide devront utiliser de l'eau pure, tout additif (antigel, 4 saisons) est absolument prohibé ; les additifs soi-disant homologués F.F.M. sont également prohibés.

CAMPING

Le circuit est équipé d'une aire de camping avec sanitaires, douches et électricité. Chacun pourra s'installer à partir du vendredi après midi. **La circulation des enfants en mini motos est absolument interdite dans l'enceinte du circuit et dans l'aire de camping pour toute la durée de la manifestation. Afin de respecter la tranquillité de chacun, aucun bruit de moteur ou autre nuisance sonore pendant les repas et après 22 heures**

REPAS

Chacun pourra prendre ses repas par ses propres moyens, ou s'il le désire, à la cafétéria du circuit. Dans ce cas, il faut réserver ses repas au moment de l'inscription. Deux formules sont proposées :

Formule repas du samedi midi ou soir uniquement (Repas traditionnel sous forme de buffet avec une boisson et un café) : **15€**,

ou :

Formules 3 repas : **35€**

REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le dimanche matin au retour de la balade.

DÉMONSTRATIONS DU DIMANCHE

Le dimanche matin, une balade routière est organisée (réservée aux pilotes et machines en conformité avec les dispositions du code de la route). Certaines démonstrations sont susceptibles d'être supprimées et certaines séries regroupées. Soyez attentifs aux annonces, vous êtes en général moins nombreux à prendre la piste, nous sommes donc susceptibles de regrouper des séries comparables dans une même démonstration, ce qui modifiera la grille des horaires en avançant les départs.

SÉCURITÉ, COMMISSAIRES

Pour intervenir en cas d'accident, nous avons réservé une antenne sanitaire. Toujours pour assurer au mieux votre sécurité, une équipe de commissaires veillera au bon déroulement de l'événement. Nous devons tous nous soumettre (avec le sourire) à leurs indications, même si elles revêtent parfois un caractère contraignant.